

Emploi Scénarios pour l'avenir



LUDOVIC MARIN/MAXPPP

Au plus fort du confinement, l'État a évité le pire en assurant le salaire de plus de 12 millions de salariés du secteur privé. La vigilance s'impose sur les suites.

Le déconfinement, c'est maintenant. Selon la Banque de France, l'économie française pourrait reprendre un peu de vigueur : tourner avant la fin du mois à 83 % de ses capacités, contre 73 % en avril. Aucune statistique ne précise encore ce que sera, au 1^{er} juin, l'état du marché du travail. Néanmoins, on sait déjà que l'été s'annonce à hauts risques. Sur le seul mois de mars, Pôle emploi a enregistré 246 000 nouvelles inscriptions de chômeurs de catégorie A, c'est-à-dire sans activité aucune. Sur cette même période, le nombre de personnes ayant pu trouver un travail s'est effondré d'un tiers par rapport au mois précédent. Dès lors, fondamentalement, il n'est qu'une certitude : le recours au chômage partiel à grande échelle a incontestablement évité le pire. Dans l'urgence, plus encore que ne l'ont fait la Belgique, l'Espagne, le Danemark, l'Allemagne, l'Autriche ou les Pays-Bas, la France a recouru largement à ce dispositif dont, jusque-là, elle faisait peu usage. Dès les premiers jours du confinement, elle n'a pas seulement débloqué une garantie de 300 milliards pour couvrir les prêts des entreprises ou suspendu leurs charges fiscales et sociales à hauteur de 32 milliards pour le seul mois de mars, ainsi que le rapporte une note du secteur revendicatif de la Cgt. Elle a dégagé 22 milliards d'euros pour maintenir le contrat de travail de 12,1 millions de salariés, soit

plus de la moitié du nombre total des personnes employées dans le secteur privé. Autrement dit, en quelques jours, 998 000 entreprises, des Pme jusqu'aux plus grands groupes, Sfr, Safran ou Fnac-Darty, ont confié à l'État la rémunération de leurs personnels.

D'un coup, «l'impossible devenu pensable»

«Bien sûr, ni Édouard Philippe ni sa ministre du Travail, Muriel Pénicaud, ne se sont réinventés, souligne David Meyer, coanimateur de l'espace revendicatif de la Cgt. Pendant la pandémie, les seules mesures décidées ont été l'allongement de l'indemnisation pour les chômeurs en fin de droits, la suspension de la nouvelle formule de calcul des indemnités et la suspension de la dégressivité pour les cadres privés d'emploi. Avec d'autres structures associatives ou syndicales, la Cgt demandait un accès différencié des entreprises à cette mesure ainsi que des conditions à l'obtention des aides publiques. La puissance publique n'a rien voulu entendre. Le versement de dividendes dans les entreprises bénéficiaires du chômage partiel n'a pas été interdit.» Reste, défend le dirigeant syndical, que «l'usage de cette mesure à grande échelle a permis ce que la gestion de la crise de 2008 n'avait pas autorisé : la préservation des capacités de production». Plus fondamental encore, insiste Anne Eydoux, économiste, maître de conférences au Cnam¹, il a démontré «que l'idéologie néolibérale relève avant tout du dogmatisme».

D'un coup, «l'impossible est devenu pensable». En moins d'une semaine, il a été possible à la puissance publique de faire ce à quoi, depuis des décennies, elle se refusait pour défendre l'école, la santé, l'emploi ou le logement : creuser le déficit jusqu'à le faire monter à 9 % du Pib et de faire passer la dette à 115 % de cette même référence. «En moins d'un mois de confinement, un dogme économique mortifère s'est brisé», résume la chercheuse. Alors que la très libérale Grande-Bretagne décidait sans broncher d'assumer les pertes de son réseau ferroviaire fièrement privatisé et que le gouvernement espagnol interdisait les licenciements, l'État français, lui, qui ne jurait plus que par la réduction massive du nombre de fonctionnaires, a décidé d'accroître, en moins de soixante jours, de quelque 12 millions d'individus sa capacité à assurer une rémunération. Jusqu'à quand? Jusqu'où le gouvernement est-il ...

1. Anne Eydoux, «Interventions publiques en temps de crise : l'impossible redevient pensable à retrouver sur le site des Économistes atterrés, www.atterres.org.

••• prêt à contredire ses préceptes pour combattre l'explosion d'une misère et d'une pauvreté à propos de laquelle toutes les associations de terrain disent qu'elle s'accroît dangereusement ? « *Sachons, dans ce moment, sortir des sentiers battus, des idéologies et nous réinventer* », avait déclaré Emmanuel Macron lors de son discours télévisé du 13 avril.

Vers une « fête de fin du monde »

Nous y sommes et, pour l'instant, les bouleversements annoncés paraissent surtout promettre un grand retour en arrière. Pour commencer, le 1^{er} juin, les conditions d'accès au chômage partiel vont se réduire. Autrement dit, les pouvoirs publics vont se remettre sur une trajectoire tout entière dédiée aux entreprises. Le plan de relance qui sera présenté en septembre ou octobre en portera la marque, a déjà laissé pressentir le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire. Et, d'ici là, les salariés sont prévenus : bien que la Coface prédisse une explosion du nombre de faillite pour 2020, de l'ordre de + 25 %, l'État n'entend pas renforcer leur protection. Bien au contraire, le contenu des ordonnances édictées au mois de mars, ouvrant la possibilité aux entreprises de porter la durée quotidienne maximale du travail à douze heures et de limiter le temps de repos quotidien à neuf heures consécutives, garde force de loi jusqu'au 31 décembre. Et, sans crier gare, le gouvernement a même introduit, via le projet de loi d'urgence sanitaire présenté au début du mois au Parlement, un assouplissement des conditions d'usage des contrats courts, Cdd ou contrats d'intérim permettant aux employeurs de déroger au Code du travail par convention d'entreprise jusqu'au 10 janvier 2021..

Philippe Pochet, directeur de l'Institut syndical européen, a travaillé ces dernières semaines sur les possibles scénarios pour une sortie de crise². L'un d'eux résume étrangement ce qui pourrait bien se profiler en France : un retour – qui ne dit pas son nom – à une orthodoxie ultralibérale. Comme dans beaucoup d'autres pays européens, les organisations patronales espèrent profiter de la sidération suscitée par la crise pour imposer leurs vieilles revendications : un assouplissement des normes environnementales et une nouvelle réécriture du Code du travail supprimant le repère temporel des 39 heures. « *Un peu comme lors de la crise précédente de 2008 où, après une relance plus ou moins verte en 2009, on reviendrait encore plus radicalement aux fondamentaux néolibéraux* », résume le chercheur. Nul besoin de s'appesantir sur ce que les salariés, avec ou sans emploi, auraient à y gagner. La parenthèse ouverte par l'État à l'occasion du confinement se refermerait aussitôt. Bien sûr, le scénario d'une « relance à tout prix » serait plus prometteur. Mais pour combien de temps ? Philippe Pochet s'inquiète : « *À quel prix sortirions-nous*

LE 2 AVRIL, DANS UN APPEL INTITULÉ « PLUS JAMAIS ÇA, CONSTRUISSONS ENSEMBLE LE MONDE D'APRÈS », LA CGT, AVEC UNE DIZAINE D'AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES ET ASSOCIATIONS, A APPELÉ À UNE SORTIE DE CRISE « SOCIALE, FÉMINISTE ET ÉCOLOGIQUE », RÉCLAMANT DU GOUVERNEMENT QU'IL PROTÈGE ET PROMEUVRE LES SERVICES PUBLICS, COMBATTE LES INÉGALITÉS ET SORTE D'UNE LOGIQUE PRODUCTIVISTE À TOUT PRIX.

2. Philippe Pochet, « Europe : quatre voies de sortie pour l'après Covid-19 », à retrouver sur www.alternatives-economiques.fr.



BELLOUNI/MAXPPP

de cette sorte de fête de fin du monde qui, un temps, promettrait emploi et croissance mais qui, en bradant les règles sur l'environnement et en ne portant aucun projet de transformation sociétale, serait condamné à l'échec ?»

Investissements publics et Rtt

Alors quoi : no future ? Le 2 avril, dans un appel intitulé « Plus jamais ça, construisons ensemble le monde d'après », la Cgt a contredit ce scénario. Avec une dizaine d'autres organisations syndicales, associations ou Ong, elle a annoncé haut et fort appeler à une sortie de crise « sociale, féministe et écologique », réclamant du gouvernement qu'il tire les leçons de la crise en protégeant et en promouvant les services publics, en combattant les inégalités et en sortant d'une logique productiviste à tout prix. Un espoir peu ou prou défendu ces dernières semaines par de multiples intellectuels ou collectifs, comme en ont témoigné plusieurs tribunes parues dans la presse. Jamais, sans doute, la situation n'a été aussi favorable à l'instauration d'une autre logique économique. Le sera-t-elle ? À

Protection Au-delà du déficit attendu



Les comptes de la Sécurité sociale et de l'assurance chômage vont plonger, le gouvernement l'a annoncé fin avril. Mais est-ce bien là le problème ?

Près de 41 milliards. Tel est le montant du déficit qu'afficheront à la fin de l'année les comptes de la Sécurité sociale. Gérald Darmanin, ministre des Comptes publics, l'a annoncé le 22 avril, rappelant au passage que la loi de financement pour 2020 prévoyait un tout autre montant : 5,4 milliards d'euros, très précisément. La crise du coronavirus en voudra donc autrement. Et ce qui est vrai pour la Sécurité sociale l'est autant pour l'assurance chômage dont le «trou» devrait être, à la fin de l'année, de 50 à 60 milliards, soit de 13 à 23 milliards de plus qu'en décembre 2019. Trop, beaucoup trop ? Un discours en ce sens pourrait en tout cas, dans les prochaines semaines, alimenter des projets de réforme régressifs. Ce serait grave, prévient la Cgt. «*Ce serait ignorer le formidable rôle d'amortisseur social qu'ont joué ces deux institutions depuis le début de la crise*», précise-t-elle dans une note publiée par son secteur économique. À travers les dispositifs de chômage partiel, d'allocations sociales, de soutien aux crèches ou d'exonération de cotisations, les milliards dépensés ont permis de maintenir les revenus d'une partie de la population. Mais ils ont aussi été ceux qui ont garanti le maintien de l'activité économique et ont donné au système de soins les moyens de faire face à la pandémie.

Trop coûteuse la protection sociale ?

Cette analyse parviendra-t-elle à se faire entendre quand le gouvernement affichera le niveau de déficit record des comptes publics ces prochaines semaines ? Michaël Zemmour, enseignant-chercheur au Centre d'économie de la Sorbonne, appelle lui aussi à la vigilance. Sur son blog hébergé par le site d'*Alternatives économiques*, il le dit très clairement : «*La question urgente n'est pas le déficit mais l'adaptation des règles des assurances sociales à la crise que nous vivons. Il est tout à fait normal que, dans une période comme la nôtre, le déficit des comptes sociaux se creuse. C'est même une très bonne chose.*» Bien sûr, la protection sociale a un coût. Un coût encore plus élevé quand survient une crise de l'ampleur de celle que nous vivons. Mais son absence coûte encore plus aux sociétés. Aux États-Unis, face à la misère qui explose, Donald Trump n'a-t-il pas été obligé de le reconnaître en concédant un «chèque» de 1 200 euros aux plus pauvres pour éviter la catastrophe ? Pour mémoire, rappelle la Cgt dans un communiqué en date du 27 avril, le montant du déficit de la Sécurité sociale représente 1,7 % du Pib et équivaut à seulement la moitié des 80 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales dont ont bénéficié les entreprises en 2019. M. H.

condition de lever une inconnue : la capacité de ce scénario à aller vers le plein-emploi. «*Sans cela, les salariés en général et leurs syndicats professionnels en particulier pourraient ne pas suivre*», alerte le directeur de l'Institut syndical européen.

Les pistes sont connues pour y remédier : «*orienter l'investissement public vers l'emploi en privilégiant transition énergétique, filières courtes et critères sociaux, lutter contre l'évasion fiscale et conditionner les aides accordées aux entreprises*», explique David Meyer. Et puis, il y a la réduction du temps de travail. En suspendant, aux tout premiers jours du confinement, la réforme des retraites, le gouvernement n'a pas dit autre chose. Selon les statistiques fournies par l'Insee et la Dares, le bilan les lois Aubry I et II s'établit, selon les chiffres fournis par l'Insee ou la Dares, à quelque 350 000 emplois créés. Une performance qu'aucune défiscalisation des heures supplémentaires, aucune annulation du temps de travail ni abrogation légale des repères temporels n'ont jamais affichée. L'autre scénario que va faire émerger la crise sanitaire ?

Martine HASSOUN